

# Transmettre les données salariales en toute simplicité

---

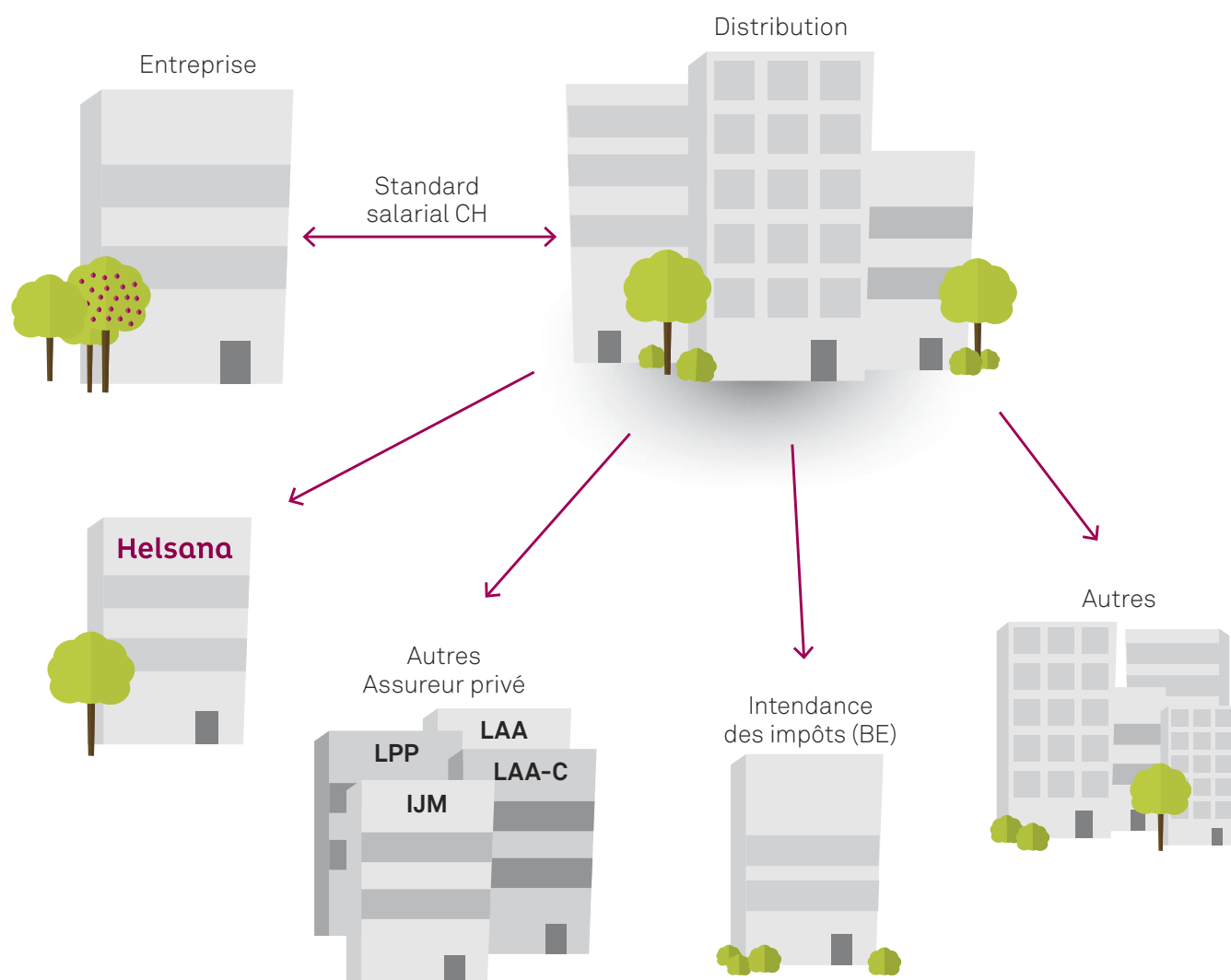
La déclaration de salaire électronique transmet vos données salariales directement à Helsana – simplement et automatiquement.

# Transmettre les données salariales – simplement et automatiquement

Grâce à la déclaration de salaire électronique, vos données salariales sont directement transmises à Helsana depuis votre logiciel de comptabilité salariale. Il faut pour cela que le logiciel de comptabilité salariale utilisé par votre entreprise soit certifié par swissdec.

La déclaration de salaire électronique est très simple : d'un clic de souris, vous pouvez régler l'administration annuelle avec les autorités, services et assurances sociales. Le lien entre l'entreprise et le destinataire est constitué par le distributeur, qui reçoit les données, les filtre et les transmet aux services concernés (cf. graphique). Le distributeur joue un rôle central : il doit s'assurer que les destinataires ne

reçoivent que les données dont ils ont besoin pour s'acquitter de leurs tâches. Ce type de transmission de données suppose évidemment un niveau élevé de protection des données. La sécurité de la transmission est garantie grâce à une signature électronique et à un cryptage SSL. Après transmission au destinataire final, les données sont effacées chez le distributeur.



## 1. Configuration de la comptabilité salariale

Avant le premier versement des salaires, vous devez effectuer les démarches suivantes :

1. Saisissez les groupes de personnes, les sommes salariales maximales et les composantes de salaire assurées conformément au profil d'assurance ci-joint.
2. Affectez à vos employés assurés le code correspondant aux groupes de personnes respectifs (le code doit aussi être affecté en cas de mutations et de nouvelles admissions).
3. Saisissez Helsana comme partenaire d'assurance sous les destinataires de salaire électroniques.

La saisie exacte des données garantit la transmission sans accroc et le traitement correct des données salariales.

## 2. Décompte de salaire

La déclaration de salaire en cours peut être effectuée comme suit.

## 3. Déclaration de salaire

En fin d'année, les données salariales doivent être transmises à Helsana sous forme d'une déclaration de salaire Helsana.

Il faut alors tenir compte des éléments suivants :

1. Transmettez vos données salariales d'un clic de souris.
2. Vous recevez ensuite une confirmation de transmission de la part d'Helsana.
3. Le lien figurant dans cette confirmation vous permet d'accéder à la page web de confirmation sécurisée d'Helsana.

Si vous vous déconnectez pendant la déclaration, vos données sont à votre disposition pour une durée limitée de 24 heures pour des raisons de sécurité. A l'expiration de ce délai, vos données sont automatiquement supprimées.

## 4. Page web de confirmation de la déclaration de salaire

Login : connectez-vous à la page web de confirmation avec votre numéro de contrat. Le nom d'utilisateur et le mot de passe sont automatiquement repris de votre comptabilité salariale.

Contrôlez maintenant votre déclaration de salaire et validez-la le cas échéant. Vos données ne sont transmises à Helsana qu'après votre validation.

Helsana vous recommande d'imprimer la page de confirmation après la déclaration et de la transmettre à votre courtier ou fiduciaire. Si vous constatez un problème, vous pouvez encore corriger les sommes salariales.

Désignations	Contenus
Année de décompte	Année pour laquelle les données salariales sont déclarées
Expéditeur	Nom et adresse de l'entreprise/client
Numéro de client	Votre numéro de client
Numéro de contrat	Numéro du contrat pour lequel la déclaration de salaire est remise
Date de création	Moment de l'envoi des données salariales depuis le logiciel de comptabilité salariale
Date de réception	Moment de la réception des données salariales par Helsana
Request ID	Identifiant de transmission dont vous devriez disposer en cas de demande d'assistance
Response ID	Identifiant de confirmation dont vous devriez disposer en cas de demande d'assistance
Total des données salariales soumises au paiement des primes	Affichage des données salariales par groupes de personnes et, le cas échéant, par sexe. Les groupes de personnes qui sont assurés conformément aux dispositions contractuelles mais qui ne contiennent aucune donnée sont malgré tout affichés.

## 5. Décompte définitif

Après validation de votre déclaration de salaire électronique, Helsana calcule la prime définitive et vous envoie le décompte définitif.





## Assistance / questions

Problèmes techniques avec la configuration de votre logiciel de comptabilité salariale ou pour transmettre la déclaration de salaire ? Veuillez vous adresser au service clientèle du fabricant de votre logiciel de comptabilité salariale.

Questions en lien avec la saisie des groupes de personnes ou la page de confirmation ? Veuillez vous adresser à votre conseiller en entreprise Helsana.



## Nous sommes à votre disposition.

Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur les prestations complémentaires et les assurances de personnes en téléphonant au 0844 80 81 88, ou adressez-vous à votre conseiller en entreprise.

### Groupe Helsana

Case postale  
8081 Zurich  
[www.helsana.ch](http://www.helsana.ch)

Le Groupe Helsana comprend Helsana Assurances SA,  
Helsana Assurances complémentaires SA,  
Helsana Accidents SA, et Progrès Assurances SA.

Les informations correspondent aux données existantes au moment de l'impression. Sous réserve de modifications. Les dispositions légales au niveau fédéral ainsi que les Conditions générales et supplémentaires d'assurance (CGA/CSA) d'Helsana Assurances SA sont applicables.